



Procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
3. Préavis municipal N° 01/2026 – Crédit de construction pour un complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63

Le Président, M. Sébastien Baconnier, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers ainsi que le public sur place et celui qui suit la séance en streaming. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, le 21 janvier 2026 conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

Mmes Mireille Gogniat, Elisa Rossier, Chantal Vittoz
MM. Youri Borboën, Cyril Faivre, Davide Piras

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil.

Non-excuse : M. Christian Wagner

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

Le Président rappelle que les intervenants sont invités à se déplacer au pupitre, afin de permettre l'enregistrement et la diffusion en streaming.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Sébastien Baconnier demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté avec remerciements à la secrétaire.

Avant de commencer le traitement du point 3, M. Sébastien Baconnier annonce que Mme Céline Horisberger, scrutatrice sera assistée par les scrutateurs suppléants. Il précise que dans le cadre de la préparation de la séance, le Bureau s'est interrogé sur le texte qui serait soumis à la population en cas de référendum. Après renseignement pris auprès de la Préfecture, il a été confirmé que le texte soumis au vote populaire correspondrait à la décision adoptée par le Conseil communal, à savoir la conclusion du préavis tel qu'approuvé, amendé ou non.

3. Préavis municipal No. 01/2026 – Crédit de construction pour un complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63

Le Président passe la parole à Mme Muriel Andrey, municipale responsable de ce préavis. Elle souhaite apporter quelques précisions supplémentaires concernant ce projet important. Le projet est en effet en progrès constant depuis le dépôt du préavis en octobre dernier. Elle souhaite remercier les commissaires des deux commissions pour leur travail approfondi. Elle souligne l'importance pour la globalité de la population du village. Le projet répondra aux besoins actuels et futurs de la Commune. Elle fait un point sur les subventions que la Municipalité a demandées, en précisant qu'il ne s'agit pas d'engagements fixes, mais de montants demandés. À la suite du retrait des cinq oppositions au projet, le permis de construire a été délivré et la Municipalité a répondu aux remarques reçues lors de la procédure de mise à l'enquête. La procédure d'attribution des mandats pour les appels d'offres des lots listés dans le préavis s'est terminée sans recours. Un nouveau lot est rentré depuis avec des montants correspondants au budget. Les procédures étant finalisées, en cas d'acceptation du préavis, la réalisation du projet pourra démarrer dans trois mois pour deux ans de travaux, avec une ouverture possible en été 2028.

Elle clarifie la situation relative au Collège de Denges. Celui-ci sera fermé durant deux ans. En novembre 2025, la Municipalité d'Echandens a été informée de l'urgence des travaux de rénovation. La décision du Canton de fermer le bâtiment était strictement confidentielle et soumise à un embargo dans l'attente de la communication officielle.

Le mode de répartition des charges des écoles dans la nouvelle association scolaire est prévu sous forme de loyer, selon le préavis déjà transmis au Conseil. Ces travaux ne devraient donc pas impacter le budget. L'impact de la fermeture du collège de Denges sur les sociétés qui utilisent la salle de gymnastique montre à quel point la salle de gymnastique double est indispensable.

La Municipalité est convaincue de la nécessité de ce projet dans son ensemble.

Le Président la remercie et passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer.

M. Christian Binggeli rappelle l'importance du projet soumis. Il convient que ce projet intercommunal est ambitieux, mais nécessaire et utile. L'état du collège actuel ne donne plus satisfaction. Il attire l'attention sur le fait qu'un éventuel référendum fera perdre un temps précieux et augmentera le coût du projet. Il encourage ses collègues à assumer leur responsabilité, en regardant l'intérêt général à long terme et d'avoir le courage d'aller de l'avant, même si cela devait impliquer une augmentation d'impôt dans le futur.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Commission souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Ramiro Rodriguez, Président de la Commission d'objet, qui rappelle que l'importance de l'objet a amené la Commission de neuf membres à effectuer un travail important. Elle a décidé de faire un rapport, mentionnant tous les points traités. Pour la clarté du travail, elle a ajouté des annexes, souvent très techniques, audit rapport. La Commission insiste sur le fait que l'école, avec la possibilité d'extension, le bâtiment de l'UAPE, la crèche, la salle de gymnastique double et la piscine est un projet primordial pour les élèves, les sociétés et la population en général. Il répond à un besoin pas seulement d'Echandens, mais de l'ensemble des communes des alentours. La commission a accepté le préavis à l'unanimité et recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Commission souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Pierre Etter s'exprime, ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

*"L'objet qui nous est soumis ce soir - le crédit de construction de **46 millions de francs** - est l'investissement le plus significatif de l'histoire de notre commune, surtout si on le compare à nos rentrées d'impôts qui sont d'environ 10 millions de francs par année. Pour être tout à fait complet sur la facture finale, il faut rappeler qu'à ce montant s'ajoutent les **2,8 millions de francs** déjà accordés par ce Conseil en 2022 pour les études. Nous parlons donc d'un investissement global avoisinant les **49 millions de francs**."*

Je soutiens ce projet stratégique pour répondre à l'évolution démographique et à la vétusté manifeste du Collège du Chaney. Cependant, à la lecture du préavis et des rapports de commissions, je souhaite soumettre trois points de vigilance majeurs.

1. Choix architecturaux et durabilité Les façades en bois de sapin nécessiteront un entretien onéreux estimé tous les 10 ans. De plus, l'absence d'avant-toits protecteurs m'inquiète pour le confort thermique : sans protection passive, les stores automatisés risquent de rester baissés en permanence dès les premières chaleurs pour garantir le confort des élèves.

2. Sécurité et accès Je rejoins l'observation pertinente faite par mon collègue **Jacques Perrinjaquet** : l'implantation de la crèche et de l'UAPE à l'opposé des parkings forcera les parents à traverser le site scolaire, par tous les temps, créant un flux incessant de personnes externes qui risque d'émousser la vigilance sécuritaire.

Dans la même logique, je partage l'analyse de ma collègue **Doris Laydu** : sans aménagement spécifique, le carrefour Dent d'Oche / Dézaley deviendra inévitablement une zone de dépose-minute sauvage et dangereuse. **J'attends de la Municipalité des mesures concrètes sur ces flux.**

3. La réalité financière Selon le préavis (page 28), le coût total annuel à charge de la commune se monte à **671 000 CHF**. J'ai calculé l'impact pour un ménage **moyen approximatif** d'Echandens payant **6 000 CHF d'impôts** :

- Avec le taux d'intérêt de **1,2 %** prévu, ce projet coûte à ce ménage environ **405 CHF de plus par an** (soit **4,1 points d'impôt**).
- Mais si les taux remontent à **5,0 %** (risque bancaire), la facture pour ce même ménage grimpe à environ **670 CHF par an** (soit **6,9 points d'impôt**).

(*) Avant de passer au vote, j'ai deux questions directes et cruciales à la Municipalité :

- **Concernant la piscine :**

*Le préavis (pages 26 et 28) indique que l'estimation des charges (**1 276 333 CHF**) se base sur les comptes des piscines de Cossonay et St-Prex. Étant donné que notre projet intègre des installations neuves de géothermie et de solaire, ce montant tient-il déjà compte des économies liées à notre autoconsommation, ou s'agit-il d'une estimation prudente basée sur des infrastructures plus anciennes et moins efficaces ?*

- **Concernant le Chaney :**

*L'équilibre financier futur repose sur des revenus locatifs estimés dans une fourchette très large (**250 000 à 500 000 CHF**) (page 29). Avez-vous des garanties concrètes nous permettant d'espérer le haut de cette fourchette pour sécuriser nos finances ?*

Je rappelle enfin que le coût annuel de la piscine pour Echandens est de 268 000 CHF, soit 21% du déficit d'exploitation (préavis pages 27 et 28). C'est une somme que nous devrions payer même si elle était construite ailleurs.

En conclusion, j'espère que la Municipalité pourra apporter des réponses pertinentes et rassurantes à ces deux questions afin que nous puissions voter OUI à ce crédit en toute confiance."

M. Jerome De Benedictis prend la parole concernant les questions d'ordre financier. Concernant la question sur la piscine, il confirme qu'il s'agit d'une estimation volontairement prudente, voire pessimiste, autant pour les coûts que pour les recettes. Toute bonne surprise sera la bienvenue ! L'électricité sera partiellement autoproduite.

Concernant le Chaney, la Municipalité n'a aucune garantie concrète. Elle est partie sur une fourchette large, car le marché immobilier est en pleine évolution avec des prix exorbitants. L'IUS de 0.625 doit être garanti pour ce genre de plan de quartier. Mais les règles de ce plan d'affectation, avec la typologie et les contraintes reviennent au Conseil. Il y a donc bien de l'espoir de se situer plutôt dans le haut de la fourchette, mais il n'y a aucune garantie. Dès lors, il est préférable de garder une fourchette large.

M. Daniel Dietrich intervient sur certains éléments-clés du projet. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

"Mon intention n'est pas de remettre en question l'ensemble d'un projet qui semble faire sens sur plusieurs points.

Mais ce soir, nous allons voter sur la plus importante dépense jamais présentée à notre Conseil Communal. J'aimerais donc revenir sur certains éléments-clés de ce projet qui, mis ensembles, devraient nous interpeler.

En préambule, il faut être conscients qu'en ajoutant les CHF 46 mios du préavis 01/2026, les CHF 2.8 mios du préavis 01/2022 (honoraires phases 1) et les CHF 1.1 mios pour la réfection des routes suite aux dégâts causés par les travaux, nous parlons d'une facture totale de CHF 50 mios pour ce projet. Sans prendre en compte des dépassements ou plus-values comme mentionné dans le rapport de la Commission d'Objet. CHF 50 mios, c'est les $\frac{3}{4}$ de toutes les dépenses 2026-2030 prévues dans le dernier budget. CHF 50 mios c'est 70% de plus que le montant présenté dans le préavis Municipal 01/2022 (pour mémoire CHF 29 mios).

Venons-en maintenant à quelques remarques :

- D'un point de vue global, utiliser les parcelles 62 et 63 pour la construction d'un nouveau complexe scolaire et mieux valoriser la parcelle Chaney fait sens. A noter qu'à ce jour, nous n'avons aucune certitude sur le changement d'affectation de cette dernière parcelle, toujours en Zone d'Utilité Publique.*
- D'une part, nous avons été informés qu'aucune demande formelle d'augmenter le nombre de classes, de doubler la salle de gym et de construire une piscine n'a été faite par l'Entente des 4 Communes à la Municipalité d'Echandens.*
- L'ampleur et le cahier des charges du projet actuel repose donc sur la seule volonté de notre Municipalité.*
- D'autre part des projets de développement ou de rénovation des installations scolaires sont prévus à Préverenges et à Denges. Projets qui pourraient tenir compte des évolutions démographiques pour lesquelles nous n'avons reçu aucune projection chiffrée consolidée.*
- Le budget de fonctionnement 2026 que nous avons adopté le 8 décembre dernier, présente un déficit de CHF 1'200'000. Nous le savons, l'impact financier de la construction et de l'exploitation du nouveau collège sera significatif pour les années à venir (environ CHF 670'000 de charges annuelles comme nous le verrons plus tard).*

Ceci sans compter les autres projets que la Commune devra réaliser ces prochaines années (ferme du Château, terrain de foot à la Crosette, et autre).

- *Notre Syndic semble être très confiant que ce projet n'entraînera pas une hausse d'impôts. Permettez-moi, comme l'a également relevé la Commission des finances, d'émettre un fort doute sur ce point.*

Ces points engendrent deux questions : l'ampleur du projet répond-il réellement aux besoins futurs des 4 communes ? Nos comptes peuvent-ils absorber CHF 670'000.- de charges annuelles supplémentaires (ou CHF 620'000.- si on déduit ce que l'on paye aujourd'hui pour le collège du Chaney) ceci sans augmentation de notre taux d'imposition ?

- *D'autres Communes de l'Entente ont déjà réalisé des transformations ou extensions de leurs complexes scolaires mais aucune n'a envisagé la construction d'une piscine. Personne n'a cherché à en connaître les raisons. La seule réponse à cette question obtenue de la Municipalité est, je cite, « Il faut un portage politique complexe. Il est compliqué d'estimer un coût précis ». Cette réponse n'est pas satisfaisante et ne peut justifier une telle dépense. Il semble que les coûts liés à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'une piscine soient vraiment les éléments qui ont entraîné l'avortement d'un tel projet dans les autres communes.*
- *Si nous ne faisons pas la piscine, nous retirons CHF 14.3 mios du budget total et rajoutons CHF 1 mios de frais d'adaptation du projet. Une économie substantielle même en cas d'éventuelles augmentations de prix de certains appels d'offres.*
- *Je m'étonne juste que, connaissant les doutes de certains conseillers sur la pertinence de construire une piscine, il ait été prévu de mettre toutes les installations techniques de chauffage au sous-sol de la piscine.*
- *Compte tenu du montant total en jeu, il aurait été, à ce stade du projet, préférable d'avoir deux variantes présentées au Conseil ce soir. Une avec, l'autre sans piscine.*

Ces autres points engendrent deux autres questions : Un portage politique permet-il de financer une piscine ? Echandens doit-elle être la Commune qui réalise ce que les autres n'ont pas fait ou ne veulent pas faire ?

- *De 2022 à 2025 le coût global du projet a passé de CHF 29 mios à CHF 50 mios. 70% de plus*
- *Au niveau des coûts d'exploitation de la piscine, avons-nous une estimation suffisamment précise pour apprécier le risque ? Non. Le règlement d'utilisation doit encore être finalisé.*
- *Le projet sera quasiment entièrement financé par du crédit. Le taux d'intérêt retenu dans le budget qui nous est présenté est de 1.2% pour une durée de 15 ans. Fin 2025 ce taux était déjà à 1.48% (23% de plus). Sur CHF 46 mios, cela représente une différence de CHF 130'000. Sur 15 ans cela représente un coût supplémentaire de CHF 400'000 pour Echandens (en prenant la participation à 21% des charges). Vu d'une autre manière les coûts annuels pour Echandens passeraient de CHF 671'000 à CHF 700'000. Au lieu des CHF 54'000 que nous coûte Chaney aujourd'hui. Compte tenu des perspectives actuelles d'évolution des taux, nous ne pouvons retenir le taux de 1.2%.*
- *Des subventions au Canton pourront être demandées. Environ 10% pour la piscine à condition qu'elle soit ouverte au public et 25% pour la salle de gym pour des besoins non scolaires. Le montant total estimé est de CHF 3.5 mios (7% du coût total du projet)*

- *Actuellement la part des charges supportée par Echandens se monte à 21%, avec une augmentation de la population à 3400-3500 habitants, il est fort possible que ce taux augmente.*

Ces derniers points engendrent une dernière question : les chiffres du projet sont-ils suffisamment fiables pour éviter toute dérive des coûts au fur et à mesure de l'avancement des travaux ?

Encore une fois, mon but n'est pas de mettre au placard un projet qui sur le fond fait sens. Mais compte tenu des points mentionnés ci-dessus, et des incertitudes sur certaines données chiffrées, il me semble nécessaire que nous réduisions le budget de cet ambitieux projet pour Echandens. De faire des économies sur l'Ecole, l'Accueil para et préscolaire, les salles de gym me semble peu judicieux étant donné l'état du collège du Chaney et les prévisions de croissance démographiques. Reste le seul élément pour lequel nous avons une totale liberté de décision puisqu'il ne fait pas partie du programme « standard » d'un complexe scolaire : LA PISCINE.

Je vous propose donc de vous prononcer sur l'amendement suivant au préavis 01/2026 :

Par la suppression de la piscine du projet, d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 32'700'000 (46'000'000 – 14'300'000+1'000'000) pour la réalisation d'un complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63."

M. Jerome De Benedictis revient sur le changement d'affectation du Chaney et répond que le Canton a préavisé favorablement ce changement d'affectation lors d'un examen préalable. Il n'est donc pas correct de dire que la Municipalité n'a "aucune garantie" à ce sujet. Cependant, la décision du Conseil reste encore à prendre. Il convient qu'initialement la piscine était une volonté de la Municipalité, mais que le projet est aujourd'hui partagé et porté par les quatre communes de l'Entente.

Par rapport aux dépenses à venir, il précise que la ferme du Château sera à minima autofinancée et n'affectera pas la comptabilité de la Commune, contrairement au nouveau terrain de foot de la Crosette qui impactera en effet les charges d'amortissement et donc de fonctionnement de la Commune.

Concernant une hausse d'impôt, la position défendue par la Municipalité par rapport aux planifications et aux coûts présentés dans le préavis, est la suivante : les projets présentés passent dans la planification financière de la Commune et entrent dans le budget. Evidemment, il ne s'agit pas d'une garantie de maintien du taux d'imposition.

Il revient sur l'affirmation qu'aucune commune n'a envisagé la piscine. En fait, d'autres communes l'ont envisagée, mais n'ont pas souhaité investir l'énergie financière et personnelle dans le développement d'un tel projet. La Municipalité estime que la valeur que représente le projet (apprendre à nager aux enfants) vaut son coût. Dans l'analyse que feront les Conseillers, il faut se centraliser sur le fait que l'accord entre les quatre communes a été passé. Les charges annuelles pour la piscine s'élèvent pour Echandens à environ CHF 270'000.- / 280'000.- par année. C'est le montant sur lequel les Conseillers doivent spécifiquement se prononcer par rapport à l'amendement déposé. Est-ce qu'on est prêt à investir dans le fonctionnement de la Commune CHF 270'000.- pour se doter d'une piscine et apprendre à nager à nos enfants ?

Dès lors, il encourage l'assemblée à rejeter amendement.

Il précise qu'il n'y a pas eu de préméditation en ce qui concerne l'emplacement des installations techniques sous la piscine. Il s'agissait d'une logique technique de centraliser les installations de chauffage de tout le site. L'endroit qui disposait d'une telle surface était sous la piscine. Il ne peut pas en dire plus, étant donné que ce sont les ingénieurs en chauffage qui ont décidé de l'endroit.

En référence à l'évocation des taux d'intérêts fluctuants, il convient que ces taux sont aujourd'hui un peu plus défavorables que ceux mentionnés dans le préavis. Le taux donné est à 15 ans et l'objectif de la Commune est d'emprunter le moins possible, donc d'utiliser les

liquidités de la Commune, puis d'étaler la durée des emprunts à rembourser, car à plus court terme les taux sont plus conformes à ce qui a été indiqué dans le préavis. Grâce à l'amortissement, de l'argent est mis de côté chaque année, argent qui servira à rembourser l'emprunt le plus vite possible. Au bout de trente ans, l'emprunt est quasiment nul. La première année suivant l'investissement, la Commune sera potentiellement un peu déficitaire, mais après, chaque année un bout de l'emprunt sera remboursé. Même si les taux venaient à augmenter, le montant emprunté diminuera.

Concernant la part d'Echandens de 21%, ce taux ne devrait pas évoluer en défaveur d'Echandens, car les autres communes ont des développements démographiques plus forts qu'Echandens (Denges renforcera son centre du village, Lonay a un plan de quartier pour plus de 800 habitants qui a été validé, Préverenges a deux plans de quartier en cours d'élaboration, non encore validés, etc.). Echandens sera donc probablement la commune dont la population évoluera le moins. La répartition dépendra finalement du nombre d'enfants.

M. Daniel Dietrich précise que ce qui l'a incité à présenter l'amendement n'est pas le fait de supprimer la piscine, mais il souhaite rappeler que le déficit prévu dans le budget 2026 est de CHF 1'200'000.-. En réalisant le complexe scolaire cela représentera des charges annuelles de CHF 900'000.- de plus. Il faut essayer de réduire la facture et pour cela, il n'y a que la suppression de la piscine.

En ce qui concerne le choix de l'emplacement des locaux techniques, la question de savoir s'il avait été fait volontairement à cet endroit a été posée en commission. La réponse donnée était oui.

M. Sébastien Baconnier revient sur l'amendement proposé et rappelle que le Conseil vote sur la conclusion, qui ne mentionne pas la piscine. Il propose de reformuler l'amendement de M. Daniel Dietrich en mentionnant : *"d'accorder à la Muni un crédit de CHF 32'700'000.-"*, ce qui convient à M. Daniel Dietrich.

Mme Muriel Andrey intervient par rapport au fait que les communes de l'Entente n'ont pas fait de demande pour des classes supplémentaires, de double-salle de gym, ni pour une piscine. Elle précise qu'il n'y a qu'une classe supplémentaire.

Concernant la demande de soumettre deux variantes, cela n'est pas possible, car cela demanderait deux mises à l'enquête, des appels d'offres pour deux projets différents, etc.

M. Thierry Pache précise que les parcelles 62 et 63 ne sont pas de simples terrains. Elles représentent l'opportunité historique de faire entrer les infrastructures dans le 21^e siècle. Il rappelle que l'école a 52 ans, la salle de gym 45 ans. Les bâtiments ont été conçus pour une population de 1800 habitants. Le projet est une vision régionale. Le groupement scolaire a identifié un besoin qui comprend la piscine. Le projet soumis est dimensionné pour 14'000 habitants. A noter que si les autres communes décidaient de construire une piscine, Echandens paiera exactement la même somme. Le projet est certes ambitieux, mais il est réfléchi pour les 30 prochaines années. Il encourage la Municipalité à agir rapidement concernant la réaffectation de la parcelle du Chaney, qui engendrera des rentrées non-négligeables.

Il propose à l'assemblée d'oser la réalisation du projet pour son avenir et d'accepter le préavis.

Il revient sur un point soulevé par M. Daniel Dietrich qui mentionnait un coût de CHF 670'000.- pour Echandens et précise que les amortissements sont compris dans ce chiffre.

M. Philip Morel intervient concernant l'amendement M. Daniel Dietrich, visant à supprimer la piscine. Pour un groupement scolaire lacustre, il est important d'apprendre à nager aux enfants. Lui-même a pu offrir des cours de natation à ses enfants. Ceci pour un coût de plusieurs centaines de francs par année pour deux enfants. Il rappelle que tout le monde n'a

pas les moyens d'offrir cela à ses enfants et espère qu'il n'y a pas de problèmes de sécurité si des enfants n'ont pas la possibilité d'apprendre à nager.

M. Jacques Perrinjaquet compare le projet soumis à de la publicité vantant des affaires extraordinaires durant les soldes. L'être humain possède un côté intéressé, voire cupide qui le pousse à vouloir faire des affaires en or, mais il se fait duper.

Il partage toutes les considérations énoncées par M. Daniel Dietrich et soutiendra sa proposition d'amendement, afin d'alléger les charges fiscales de la Commune.

Il rappelle qu'il y a quelques années, face aux importantes réserves financières d'Echandens, un Conseiller avait trouvé injuste qu'une génération ait trop contribué par rapport aux services fournies. Aujourd'hui que les réserves ont bien fondues, et que les comptes sont juste équilibrés, il craint que la génération suivante soit étranglée par les dettes et les charges que représente le complexe scolaire, et en particulier, la piscine.

M. Markus Christen se demande si ces CHF 46'000'000.- suffisent à rendre le complexe scolaire digne de la Commune. A son avis, il s'agit plus d'un complexe sportif que scolaire. La piscine et les salles de gym représentent un investissement de CHF 26'000'000.-. Il considère que la commune d'Echandens consacre déjà des moyens importants au sport. Il reconnaît pleinement l'importance de l'activité physique, mais d'autres aspects sont tout aussi importants pour le développement et la motivation de l'élève. Ceux-ci ne sont qu'insuffisamment pris en compte dans ce projet. Ce complexe scolaire devrait avant tout répondre aux défis pédagogiques actuels et futurs.

Il soutient pleinement l'amendement présenté par M. Daniel Dietrich.

Mme Muriel Andrey revient sur la remarque, décrivant le projet comme un complexe sportif. Lors de la construction d'une école, les règles sont claires. Tous les équipements sportifs répondent aux exigences cantonales, autant pour les salles de gym que pour les terrains extérieurs. Elle estime que les exemples de défis pédagogiques sont louables et précise qu'ils sont prévus dans le projet.

M. Fabien Descoeurdes remercie M. Markus Christen et reste à disposition pour lui soumettre tout ce qui est fait par l'école vaudoise pour motiver les élèves.

Il rappelle que la noyade est l'une des principales causes de décès accidentelles chez les enfants. Il est du devoir du Conseil de réduire ce risque d'accident. Il n'est pas financier mais se demande quel est le prix d'une vie. L'art. 27 de la loi sur l'enseignement obligatoire, alinéa 1, stipule que les Communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissements, planifient et mettent à disposition les locaux et installations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Le plan d'étude cantonal définit cette mission, également par rapport à l'apprentissage de la natation. Il énumère les objectifs dans ce domaine par cycle scolaire.

Après renseignements pris, il apparaît sans surprise que les établissements disposant d'une piscine couverte, répondent le mieux aux exigences du plan d'étude. Il a d'autre part constaté que le cercle scolaire de Préverenges est le mauvais élève du Canton en ce qui concerne l'apprentissage de la natation.

D'autre part, il souligne les bienfaits d'une piscine comme celle proposée. Il est prouvé que les coûts de santé de la population baissent avec la pratique de la natation.

La construction d'une piscine répondrait également à la forte demande de clubs de natation dans la région.

Il recommande l'acceptation du préavis.

M. Luc Vittoz précise que le coût annuel pour les cours de natation, selon les comptes de l'EPSP, qu'ils aient lieu ou pas, est de CHF 10'000.- à 15'000.-.

Il rappelle qu'à Lausanne, jusqu'en 2020, il n'y avait que la piscine de Mon-Repos, qui était toujours pleine. Il y a eu ensuite la piscine de la Vaudoise Arena qui est également toujours

pleine. Il en va de même pour les piscines de Cossonay et de St-Prex. Un besoin de lignes d'eau pour la population, pour les clubs et pour les écoles est avéré.

Il se demande s'il s'agit d'un tabou de toucher au taux d'imposition. Même si celui-ci devait augmenter, les gens ne quitteront pas la Commune. Inversement, une piscine pourrait les attirer. Il rappelle que la politique sportive cantonale s'est bien améliorée, surtout depuis l'année passée. Echandens pourra en profiter. Il estime qu'il serait égoïste de refuser la piscine et souligne qu'il faut réfléchir de façon collective et prendre ses responsabilités.

Il soutient le préavis tel que présenté.

M. Philippe Diserens qualifie la piscine d'"arnaque" vis-à-vis des autres communes de l'Entente. Ces communes devraient en effet supporter une charge financière très importante durant les 30 prochaines années, si le préavis était accepté.

Lors de la séance de décembre dernier, des projets de développement / rénovation des collèges de Denges et de Préverenges étaient annoncés, sans mention de la nature des travaux. Avant de se prononcer sur ce projet aquatique, il serait intéressant de connaître les impacts financiers de ces travaux sur les charges d'Echandens.

D'autre part, il rappelle le préavis 03/2026 en lien avec la création d'une association intercommunale enfance et jeunesse qui sera traité lors de la séance de mars prochain. Selon les statuts, le Conseil intercommunal aura pour compétence d'adopter le budget. Ledit Conseil sera composé de 19 membres, issus d'élus de l'Entente et se prononcera sur une proposition de prix de mise à disposition des locaux et infrastructures scolaires et accueil de jour. Il n'est pas garanti que le prix de loyer proposé pour le complexe d'Echandens sera validé. Est-ce que le taux de 21% d'Echandens pour les charges sera maintenu ?

Toutes ces incertitudes font qu'il encourage l'assemblée à soutenir l'amendement lié à la suppression de la piscine.

D'autre part, il souhaite que la Municipalité communique sa lecture de la possibilité qui sera offerte au Conseil intercommunal de refuser le loyer proposé, en précisant qu'Echandens sera largement minoritaire au sein de ce Conseil avec 4 sièges sur les 19.

M. Jerome De Benedictis refuse le terme d'arnaque utilisé par M. Philippe Diserens. Le projet soumis ce soir l'a été en toute connaissance et en accord avec les législatifs des trois autres communes. Certains conseillers se rappellent peut-être que les Conseils communaux ont ratifié une convention de l'Entente scolaire, qui délègue aux Municipalités la compétence de décider des besoins scolaires pour répondre aux contraintes de l'éducation. Il est donc faux de dire que les Conseil communaux des autres communes ne se sont jamais prononcés. En ratifiant la convention d'entente, ils ont accepté de déléguer cette compétence aux Municipalités. Les Municipalités ont validé le concept du besoin exprimé d'une classe supplémentaire, d'une salle de sport supplémentaire et d'une piscine et que cela se fasse à Echandens. Le processus tant législatif qu'exécutif a donc été respecté.

Il rappelle également que la piscine libère des salles de sport. Les élèves des quatre communes qui viendront à la piscine, libéreront des périodes dans les salles de sport. Cela permettra également de ne pas construire de nouvelles salles de sport à Denges, Lonay ou Préverenges lors de rénovation ou extension de collège.

En ce qui concerne la stabilité des loyers, le Conseil intercommunal devra respecter une structure de charge, comme cela a été fait pour la piscine scolaire : toute la partie publique de la piscine génère des revenus qui réduisent la facture aux autres communes. La nouvelle association sera libre de fixer les loyers, mais elle devra le faire en fonction des coûts effectifs des infrastructures.

M. Philippe Diserens demande, selon l'art. 77, 9^e alinéa du règlement du Conseil communal, un vote à bulletin secret pour les décisions liées à ce projet. Ceci sous réserve d'être appuyé par cinq collègues.

M. Sébastien Baconnier demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote à bulletin secret. La demande est appuyée par six conseillers.

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt le débat. Puisque le préavis fait l'objet d'un amendement, il précise que le vote se déroulera en deux étapes. Il sera d'abord voté sur l'amendement proposé par M. Daniel Dietrich, puis sur la conclusion du préavis, amendé ou non. Il rappelle que les deux votes sont indépendants l'un de l'autre. Le vote sur l'amendement n'influence pas la liberté de vote sur le fond.

Il procède au vote à bulletin secret de l'amendement en lisant le texte soumis :

« d'accorder à la Municipalité un crédit de 32'700'000.- pour la réalisation d'un complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63 ». Les autres clauses de la conclusion ne changent pas.

L'amendement est refusé (44 non – 9 oui).

M. Sébastien Baconnier procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 01/2026
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(47 oui – 5 non – 1 blanc)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 46'000'000.- pour la réalisation d'un complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63,
- de financer cette acquisition par les liquidités de la Commune et/ou par un emprunt,
- de prélever les montants suivants sur les fonds de renouvellement y relatifs :
 - o 9281.100 Frais d'équipements scolaires doté de CHF 865'928.05
 - o 9281.101 Frais d'équipements d'accueil collectif doté de CHF 210'910.25
 - o 9281.102 Frais d'équipement de transports publics doté de CHF 21'864.70.

Le Président annonce que le PV de séance ne sera éventuellement pas disponible pour la convocation du prochain Conseil et sera, le cas échéant, adopté en même temps que le PV du 2 mars 2026. Il clôt la séance vers 22h00.

Le Président :



Sébastien Baconnier



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer